



Ordonnance du juge en vue d'injonction de payer

Par **lampi_old**, le **17/09/2007** à **12:19**

bonjour,rnrnen aout 07, j'ai reçu un courrier d'huissier me faisant part d'une ordonnance du 23 juin 07 du juge en vue d'injonction de payer et m'indiquant la possibilité de faire opposition.rnje suis donc aller au tribunal pour faire opposition le 07 aout et j'ai consulté mon dossier. Je n'ai pas trouvé l'ordonnance du juge et le greffier n'a pu ma la fournir alors qu'il me semblait que je pouvais avoir une copie certifiée conforme.rnEn septembre, je reçois un recommandé du greffier me convoquant en audience; sur ce même courrier il y a en entête le titre "injonction de payer" même si cela ne ressemble pas à une ordonnance du juge. Ce courrier qui est daté du 04 septembre affirme que j'ai fait opposition le 04 septembre.rnCette affaire ne me semble pas très claire, quelqu'un pourrait-il m'éclairer.rnMerci par avance.

Par **maitreiledefrance_old**, le **23/09/2007** à **09:46**

bonjourrnrnsi vous avez fiat opposition, le tribunal d'instance est automatiquement saisi.rnl'ordonnance du juge doit donc vous etre communiqué à défaut la procédure est irréguliere, il faudra constituerun dossier comprenant des conclusions en réponse à l'adversaire et des pièces justificativesrnrnau besoin, contactez moi par mail